

Tous au compost !

Maison & Jardin



En résumé :

- Les déchets organiques sont une ressource qu'il faut à tout prix éviter de mettre à la poubelle
- Le compostage est une solution simple permettant d'avoir un engrais de qualité
- Les collectivités peuvent vous aider à mettre en place un projet ou via des aides financières

Les biodéchets : un problème ?

Nous produisons, à la maison comme au jardin, des déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts, ...) qui constituent environ **30% du volume de notre poubelle** grise.

Actuellement, ces déchets sont mélangés à nos autres débris non alimentaires pour être **enfouis** ou **incinérés**.

Cela pose des problèmes : l'enfouissement dégage des gaz à effet de serre ainsi que des polluants qui s'infiltrent en profondeur, tandis que l'incinération consomme de l'énergie et détruit cette ressource.

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Plus des 3/4 de son contenu n'y a pas sa place !



Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclés en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz.

En ajoutant les mouchoirs et autres papiers souillés, on peut même monter à 33 %.



Rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.

- vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
- petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
- médicaments à la pharmacie...

© ADEME 2017 - Que contient nos poubelles ?



Car oui, les déchets organiques sont une ressource précieuse : sans retour à la terre des éléments et minéraux de nos biodéchets, les **sols tendent à être incultivables**.

La rupture avec le **cycle naturel** de la décomposition et l'introduction de produits chimiques participent à l'appauvrissement général de nos sols.

Dans un contexte de changement climatique, la bonne santé de nos terres est donc nécessaire pour les futures cultures et pour développer la résilience de ces derniers aux aléas climatiques.

Sortir de nos poubelles les déchets organiques a donc un geste doublement bénéfique : **réduire nos déchets et apporter une ressource aux sols** !

Le compostage : une solution !

Le **compostage** (domestique ou partagé) est une des solutions à privilégier pour valoriser les biodéchets. C'est un processus naturel de décomposition de la matière organique par des micro-organismes (bactéries et champignons) et des organismes de plus grandes tailles (vers, insectes et acariens).

Au terme du processus, on obtient du **compost** qui est comparable à un terreau. Le compost structure et enrichit le sol, il apporte des nutriments nécessaires à la vie.

Le compostage domestique (composteur individuel, lombricomposteur...) : il vous faut un ou plusieurs bacs que vous pouvez vous-même fabriquer ou acheter.

Il est également possible de vous renseigner auprès de votre collectivité pour savoir les aides financières qu'elle propose.

Il existe différents types et dimension de bacs, à vous de voir selon votre usage et vos préférences.





Le compostage partagé (en immeuble, de quartier...) : si vous souhaitez vous joindre à un composteur partagé existant, prenez contact avec les référents de site. Vous trouverez leurs coordonnées sur les bacs, au niveau de l’affichage dans le hall de votre immeuble ou auprès d’une personne de la copropriété.

Si vous souhaitez initier la mise en place d’un composteur partagé au sein de votre résidence ou quartier, vous pouvez déjà identifier le lieu où il pourrait être installé et mobiliser une équipe de voisins motivée.

Ensuite, contactez votre collectivité compétente en matière de déchets pour savoir s’ils peuvent vous accompagner sur ce projet. Il vous faudra dans tous les cas l’accord de la copropriété ou de la commune, en fonction de l’emplacement choisi.

Où puis-je trouver des renseignements ?

Contactez votre **collectivité** (communauté de communes de préférence) pour savoir si elle dispose de professionnels qui peuvent vous accompagner dans votre démarche. Il est possible qu’elle vous réoriente vers un syndicat de traitement de déchets ou une association spécialisée sur cette thématique. Cette démarche est très importante, car si vous avez la chance d’avoir un professionnel sur votre territoire pour vous aider à vous lancer, ça n’en sera que plus facile pour vous !

Le **Réseau Compost Citoyen** propose sur son site de nombreuses [fiches techniques](#) pour aller plus loin dans l’apprentissage autour du compost.

Ce réseau a également créé une [carte](#) qui recense les composteurs partagés en France. Pour le moment, en Normandie, il n’y a que Caen qui est bien répertorié, mais cela devrait évoluer.

Si vous souhaitez vous former, il existe **trois formations** sur la gestion de proximité des biodéchets : référent de site, guide-composteur et maître-composteur. Elles permettent d'animer des sites de compostage et d'en apprendre plus sur cette thématique ! Rendez-vous sur [ce site](#) pour en savoir plus.

Vous trouverez ci-dessous différents éléments qui récapitulent les **principales connaissances** à avoir pour démarrer son compost.

Pour en savoir plus

Pas trop humide, ni trop sec ! 

Il est essentiel de mélanger deux types de biodéchets dans votre compost : les **déchets secs ou “carbonés”** (feuilles mortes, petits branchages, broyat, ...) et les **déchets humides ou “azotés”** (épluchures de légumes, marc de café, ...).

Lorsque vous allez vider votre seau de cuisine dans votre composteur, mettez également la même proportion de matière sèche pour veiller au bon équilibre de l'humidité.

Vous pouvez retenir qu'en règle générale, il est nécessaire d'avoir :

- des biodéchets variés,
- de différentes tailles (grossiers et fins),
- en proportion égale entre humides et secs.

Tout cela bien mélangé permet une décomposition efficace et rapide !

L'aération c'est la vie ! 

Il est nécessaire **d'aérer** votre compost car le processus de compostage se fait dans un milieu aérobie (c'est à dire en présence d'oxygène) pour permettre aux différents organismes de respirer.

S'il n'est pas assez aéré, c'est là que des odeurs désagréables peuvent survenir car il ne s'agira plus de décomposition mais de fermentation, entraînant la création de méthane (un gaz à effet de serre, comme le CO₂, qui sent particulièrement mauvais).

Pour l'aérer, vous aurez simplement besoin d'un outil comme **un croc, une fourche, ...** Lorsque vous déposez vos biodéchets (matière humide puis matière sèche) mélangez bien votre apport avec la couche supérieure de votre compost à l'aide de votre outil.

Un, deux ou trois bacs ! 

Le compostage nécessite un à trois contenants qui auront chacun une utilité spécifique :

- le **bac d'apport** : c'est ici que vous mettrez vos biodéchets (matière sèche et humide), ce bac est indispensable,
- le **bac de matière sèche** : il est pratique d'avoir un bac dédié à l'entrepôt de la matière sèche, comme les feuilles mortes que l'on ramasse à l'automne, du broyat récupéré chez un paysagiste, ...
- le **bac de maturation** : celui-ci sert à terminer la maturation de votre compost. Lorsque le bac d'apport est plein, transférez celui-ci à l'aide d'une pelle/fourche dans le bac de maturation : il ne vous reste plus qu'à attendre 6 mois pour qu'il soit prêt !

N'hésitez pas, au moment du transfert, à équilibrer le compost en ajoutant de la matière humide ou sèche en fonction de l'humidité dans celui-ci.

Il n'est pas obligatoire d'avoir trois bacs pour faire du compostage. Vous pouvez tout à fait mettre votre compost à maturer en tas dans un coin de votre jardin et garder votre matière sèche dans un sac à côté de votre bac d'apport. C'est à vous de choisir ce qui vous conviendra le mieux.

Et après ? 

Quand le compost est prêt, il doit avoir **un aspect homogène et une texture fine**, même s'il est possible de voir quelques déchets plus gros qui se décomposent lentement. Vous pouvez le mettre dans votre potager, au pied de vos arbres, sur votre pelouse, ... ou le tamiser afin de l'utiliser pour vos semis !

Sources

- [Biodéchets - Ministère de la Transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr/biodéchets)